

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

**SEANCE DU 7 AVRIL 2025**

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 084-218400570-20250407-DEL\_25\_03\_11-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 7

## OBJET DE LA DELIBERATION n° 25-03-11

### EXTENSION DE L'EPICERIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 / MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02.04.2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Lucien AUBERT, Maurice JEAN, Séverine GUILLOT, Olivier LAUBRON, Laëticia NICOLAS, Lionel NICOLAS, Muriel PONTET.

**Absents :** M Thibaud RICHARD, excusé.  
Mrs Alessandro POZZO, Laurent QUEYTAN.

**Mme Muriel PONTET** a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante le projet d'extension de l'épicerie et notamment la délibération n° 25-01-01 en date 10 février 2025 sollicitant auprès de l'Etat au titre de la DTER 2025 une aide financière pour le projet précité.

Puis il expose ce qui suit :

Le service instructeur de la Sous-Préfecture d'Apt précise à la commune que ces travaux peuvent prétendre à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 mais que, néanmoins, certaines dépenses ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Par conséquent, le plan de financement doit être modifié comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant des travaux	266.265,00	DETR (36,01 %)	124.250,00
Maîtrise d'œuvre et diverses études	63.814,00		
Imprévus et fluctuations économiques	14.921,00	Autofinancement (63,99 %)	220.750,00
<b>Total HT de l'opération</b>	<b>345.000,00</b>	<b>Total</b>	<b>345.000,00</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement modifié concernant les travaux de construction d'un bâtiment commercial dans le cadre de l'extension de l'épicerie et solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'épicerie et le plan de financement modifié précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 124.250,00 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 auprès de l'Etat ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires de cette opération seront inscrits au budget primitif 2025 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
**Lucien AUBERT**



La secrétaire de séance,  
**Muriel PONTET**